



POUR LES RETRAITE.E.S DES FINANCES QUELLE PROTECTION SANTE AU 01/01/2025 ?

E. MACRON et son gouvernement ont décidé d'étendre le dispositif de protection sociale complémentaire (PSC) existant dans le secteur privé aux 3 versants de la Fonction Publique.

Après un accord interministériel, signé le 26/01/2022 (JO du 06/03/2022), fixant un socle interministériel, des discussions ont lieu dans chaque ministère pour le préciser ou en améliorer l'économie générale.

Au Ministère des Finances, à partir du 01/01/2023, il s'agit d'élaborer un cahier des charges qui servira à la mise en concurrence afin de déterminer l'organisme mutualiste ou assurantiel chargé de la PSC.

Voici les grandes lignes de ce dispositif :

- Adhésion obligatoire pour les Actifs et Actives avec participation à hauteur de 50 % de l'employeur, calculé sur la cotisation de référence 50 €+ 10 € au titre de la solidarité = 60€ soit la cotisation d'équilibre qui sert de base aujourd'hui.
- Pour les retraité.e.s pas d'adhésion obligatoire (on devra la demander) Application au **01/01/2025**
- Pour les retraité.e.s : la cotisation sera **forfaitaire** et aucune participation de l'État n'est prévue
- Pour les retraité.e.s le montant maximum de la cotisation est plafonnée à **175 %** de la cotisation d'équilibre (60€) soit **105 €**. Si les dépenses de santé (remboursement) des retraités sont trop importantes, les cotisations seront revues à la hausse !.
- Mécanisme de solidarité : cotisation additionnelle de 2 % pour les retraité.e.s alimentant un fond d'action sociale qui pourra diminuer la cotisation d'une partie des retraités sous condition de ressources.
- Le contrat type s'établit sur une offre de panier de soins (fixée par l'accord interministériel). Il correspond aux prestations de VITA SANTE de la MGEFI (pas moins).



Les retraité.e.s CGT du Ministère des Finances mettront tout en œuvre dans ces discussions pour défendre les intérêts des retraité.e.s et vous appellent à les rejoindre.



Retraite : un choix de société

E. MACRON et E. BORNE : « On vit plus longtemps, il est normal de travailler plus longtemps » **MAIS**

L'espérance de vie en bonne santé stagne depuis que l'âge de la retraite a été reculé : aujourd'hui en France il est de 64,1 ans pour les femmes, 62,7 ans pour les hommes

Selon l'institut National des Etudes Démographiques, entre 1910 et 1982, l'espérance de vie a augmenté de 20 ans pour les hommes et 16 ans pour les femmes **alors que** l'âge légal de la retraite a été réduit de 5 ans !

E. MACRON et E. BORNE : «Une pension minimum de 1200€ pour les petites pensions» **Mais**

Il faut avoir une carrière complète, **donc avec toutes les annuités**, et il s'agit de brut. Combien de travailleurs pauvres seront encore vivants à 64 ans pour la percevoir ?

E. MACRON et E. BORNE : «Reculer l'âge de départ à 64 ans comblera un déficit de 14 milliards» **Mais**

Reculer l'âge de départ à 64 ans conduira encore plus de seniors au chômage, **coût estimé à 4 milliards**

Le Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française a chiffré que reporter l'âge de départ à 64 ans **coûtera aux mutuelles et assureurs de santé 10 milliards** de plus (accident du travail, invalidité, maladie, etc..) sans compter le coût pour la sécurité sociale

Toutes ces sommes seront payées via les cotisations sociales ou/et mutualistes, y compris celles des retraité.e.s

E. MACRON et E. BORNE : «Pas d'autres solutions pour combler le déficit» **Mais**

Selon la Caisse d'assurance vieillesse l'égalité salariale femme/homme 5 milliards via l'augmentation du plus de cotisation qui en résulterait. Sans oublier les **150 milliards** d'aides publiques aux entreprises octroyées annuellement sans aucune contrepartie, qui pourraient être mobilisés pour l'emploi, les salaires, la sécurité sociale.

Soumettre à cotisation retraites les revenus versés aux actionnaires, exonérés à ce jour, rapporterait ne serait-ce que pour ceux du CAC 40, **14 milliards**

**Reporter l'âge de départ en retraite à 64 ans
accélérerait et aggraverait le déclin de notre système de retraites**

Pour nos contacter

Par courrier : Syndicat CGT Finances Publiques- Collectif retraité de la Haute Garonne, centre des Finances Publiques
17 ter bld Lascrosses 31000 Toulouse **Par mail** : retraites.dgfip31@gmail.com